REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-075-200000685-20261016-DEL2026_29-

ESPCI PARIS
UNIVERSITÉ PARIS SCIENCES & LETTRES

DEL-2026-29

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2026

Nombre de membres du Conseil d'administration : 14

Présents : 8
Pouvoirs : 4
Votants : 12
Ne prend pas part :

Les administrateurs

Jean-Noël AQUA
Florence BERTHOUT
Stéphanie BONNEAU
Isabelle CHATAIGNER
Irénée FREROT
Sylvain GILAT
Luc LEBON
Jean-Pierre LECOQ
Tessa MARCEAU
Charles MERGEY
Marc RENNER
Marine ROSSET
Paul SIMONDON
Mélody TONOLLI

La Présidente

Mélody TONOLLI

Le/la Secrétaire de séance

Charles MERGEY

L'an deux mille vingt-six, le 16 octobre à 10 heures, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 6 octobre se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence de Mélody TONNOLI.

Objet : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2, L. 1414-4, L. 2121-21, D. 1411-3 à D. 1411-5 et R2221-53 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale, et lui transférant la gestion de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI) jusqu'alors administrée en régie directe ;

Considérant que la Commission d'appel d'offres (CAO) est compétente pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée au regard des seuils européens en vigueur ainsi que pour rendre un avis sur certains projets d'avenants, lorsqu'ils entraînent une augmentation supérieure à 5 % du montant global du marché,

Considérant que la CAO est composée de la Présidente et de 10 membres du Conseil d'administration, titulaires et suppléants, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sur la base d'un scrutin de liste,

Considérant que sur ces 10 membres, 6 Conseillers de la Ville de Paris sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste en fonction du nombre de sièges que leur liste électorale a obtenu au conseil d'administration de l'ESPCI,

Considérant que les 4 membres restants sont élus parmi les autres membres du conseil d'administration,

Considérant qu'avec une seule liste de candidature, les nominations prennent effet immédiatement.

Ouï le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-075-200000685-20261016-DEL2026_29-

ESPCI PARIS
UNIVERSITÉ PARIS SCIENCES & LETTRES

Article 1 : Le Conseil d'administration élit en son sein :

Les membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

- Monsieur Irénée Frérot
- Monsieur Jean-Noël Aqua
- Monsieur Luc Lebon
- Madame Isabelle Chataigner
- Monsieur Sylvain Gilat

Les membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

- Madame Marine Rosset
- Monsieur Paul Simondon
- Madame Florence Berthout
- Monsieur Marc Renner
- Madame Tessa Marceau

Article 2 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise à disposition du public sur un registre papier.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le/la Secrétaire de séance

Charles NERGEY

La Présidente

Mélody TONOLLI

Publié le 20/10/2026